

Séance du 06 avril 2021

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 01 avril 2021, se sont réunis dans la salle du foyer municipal de Cabara, ceci afin de pouvoir respecter les règles sanitaires exigées par l'épidémie qui touche le pays, le 06 avril 2021 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM. Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, Dorpe Sandrine, Dupuis-Rabion Robert, Fournil Florence, M. Germain Fabrice, Lesaint Stéphany, Peyron Christiane, Gaudefroix Eric, Seintourens Lydia

Absents excusés : M. Battaglia Eric, Saubion Stéphanie, (pouvoir à M. Dupuis-Rabion)

Mr Blazy est désigné secrétaire de séance

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente, approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Choron présente aux conseillers le compte administratif proposé par Monsieur le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	Recettes
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Résultat reporté		110 788.38	61 024.92			49 763.46
Opérations de l'exercice	363 825.25	450 465.99	84 128.46	162 161.33	447 953.71	612 627.32
Résultats de clôture	363 825.25	561 254.37	145 153.38	162 161.33	508 978.63	723 415.70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	363 825.25	561 254.37	145 153.38	162 161.33	508 978.63	723 415.70

Le conseil municipal approuve le CA 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion proposé par le receveur principal, en tout point identique au compte administratif. Le conseil municipal n'apporte ni réserve, ni observation et approuve le compte de gestion 2020.

Affectation du résultat 2020

Avec un résultat de 197 429.12 € à affecter, l'affectation est votée :

Pas de besoin en réserve au 1068 en investissement

Report au 002 en fonctionnement : 197 429.12 €

Le conseil municipal vote cette affectation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote des taux des taxes locales

Par délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 13.84 %

TF : 23.02 %

TFNB : 68.60 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (17.46%) sera transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 40.48% (soit le taux communal de 2020 : 23.02% + le taux départemental de 2020 : 17.46%)

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 40.48%

TFPNB : 68.60%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Budget Primitif 2021

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : 620 696.12 €

Investissement : 241 770 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un feu d'habitation déclaré au lieu dit Milon a nécessité le relogement en urgence des propriétaires. Une chambre d'hôte sera prise en charge par le CCAS de la commune et le remboursement sera demandé à l'assureur du propriétaire.

Monsieur le Député Florent Boudié, en visite vendredi, prend en charge le dossier du château de Blagnac. Il a pris contact avec le Sous-Préfet et demandé les coordonnées de Monsieur Marret. Un feu de débris s'étant déclaré sur le site dans la semaine avec intervention des pompiers ; La gendarmerie a dressé procès-verbal aux squatteurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21 heures 15